

Contrat de Formation

Entre les soussignés :

L'Organisme de Formation :

Raison sociale : Executive Management School of Paris

Adresse : 38 rue Dunois, 75013 Paris

N° SIRET : 883 888 505 00012

par : Belmond MPEGNA

Fonction : Directeur général

Dénommé l'« Organisme de Formation ».

Le Bénéficiaire de la Formation :

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Date et lieu de naissance :

Tel :

Dénommé le « Bénéficiaire ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Type de formation :

- ❖ En initiale
- ❖ En alternance

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de la formation professionnelle que l'Organisme de Formation s'engage à dispenser au Bénéficiaire, conformément au programme et aux conditions décrites dans le devis préalablement établi.

Article 2 : Contenu de la Formation

La formation portera sur :

Article 3 : Durée et Calendrier

Voir le calendrier sur le site internet dans menu « ACCUEIL » - espace infos EMSP.

L'apprenant recevra le calendrier trimestriel ou semestriel au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Article 4 : Modalités pédagogiques

La formation sera dispensée selon les modalités suivantes : voir brochure sur le site internet dans le menu « NOS FORMATIONS »

Article 5 : Prix et Modalités de Paiement (A remplir uniquement par les étudiants qui ne sont pas en alternance)

Le prix total de la formation est fixé (À l'exception des frais d'inscription de 1000 euros, qui ne sont pas remboursables.) :

Mastère 5500 euros TTC

Licence et BTS 4500 euros TTC

Le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes :

30 % des frais de scolarité devront être réglés avant le début de la formation, et le solde sera réparti en échéanciers.

Échéance	Montant	Date de Paiement
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Article 6 : Attestation de Fin de Formation

À l'issue de la formation et sous réserve d'avoir effectué le paiement total de ses frais de formation et d'avoir obtenu des résultats scolaires concluants, l'Organisme de formation remettra au Bénéficiaire une attestation de réussite, un bulletin annuel, un diplôme ou une attestation de fin de formation.

Article 7 : Résiliation

En cas de résiliation anticipée par le Bénéficiaire, les modalités de remboursement seront les suivantes : voir les CGV en bas de page sur le site

Article 8 Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat de formation, l'apprenant dispose d'un délai de : quatorze jours pour se rétracter. L'apprenant qui souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

Article 9 : Lieu de formation

La formation sera dispensée sur le site de :

- ❖ Torcy, au 38 avenue de Lingenfeld, 77200 Torcy
- ❖ Evry, au 6 Boulevard de l'Europe, 91000 Evry
- ❖ Lyon, au 8 rue Jacqueline Auriol, 69008

Article 10 : Règlement intérieur

En apposant votre signature sur ce contrat, vous consentez à adhérer au règlement intérieur du campus ou du site où se déroulera votre formation. Ce règlement, inclus dans le livret, vous sera transmis par voie électronique et/ou remis directement en mains propres.

Article 11 : Litiges

Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal de Paris sis au Parvis du tribunal de Paris, 75017

Fait en deux exemplaires,

À

Le :

Signature et nom du Bénéficiaire : _____

Signature du Représentant de l'Organisme de Formation et CFA : ___Belmond
MPEGNA_____

